

Eugénie Terrier

ESO - RENNES

## INTRODUCTION

### L'essor de la mobilité internationale pour études

Aujourd'hui, environ trois millions d'étudiants dans le monde sont à l'étranger, c'est-à-dire un million de plus qu'en 2000 (Unesco, 2009). En écho à cet essor de la migration pour études, il apparaît que les pouvoirs publics se mobilisent de plus en plus autour de la question de l'accueil des étudiants internationaux. En France, par exemple, quatrième pays d'accueil au monde, ceci s'est illustré par la multiplication des rapports publics sur la question des étudiants étrangers (Claeys, 1999; Cohen, 2001; Cerisier-ben Guiga *et al*, 2005; Szymankiewicz, 2005) et par la création de l'agence Edufrance en 1998, appelé désormais Campus-france qui est chargée de promouvoir à l'étranger l'offre française de formation dans l'objectif de renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis des étudiants en mobilité internationale. La création de cette agence et l'assouplissement des critères d'attribution du visa étudiant ont eu pour conséquence une forte augmentation des étudiants internationaux en France. En 1950, la France ne comptait que 8000 étudiants étrangers. En 2007, ils sont environ 205000 à poursuivre des études dans une université française, ce qui signifie que les effectifs ont été multipliés par 25 entre les deux périodes.

Malgré l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux, la connaissance de cette population reste très partielle. Encore peu d'études traitent des migrations étudiantes et, comme les recherches existantes se focalisent souvent sur une seule nationalité, il n'y a pas eu, jusqu'ici, beaucoup d'analyses sur les différences d'enjeux et sur les inégalités de conditions du séjour entre les différentes catégories d'étudiants internationaux. Nous avons pu observer au cours de notre travail de recherche que la population des étudiants migrants était également très mal connue par les institutions. En France, les statistiques officielles continuent d'entretenir la confusion entre les étudiants étrangers en mobilité internationale et les étudiants étrangers issus de l'immigration. La catégorie « étudiant

étranger » seulement basée sur le critère de la nationalité regroupe les deux populations et conduit alors à une surestimation statistique des étudiants en mobilité internationale<sup>1</sup>.

### Problématique : mobilités spatiales et inégalités sociales

L'essor de la mobilité internationale pour études s'inscrit dans le contexte général de la croissance de la mobilité spatiale des individus. Dans un monde où la mobilité spatiale est devenue une obligation du fait de la dispersion spatiale des hommes et des activités et aussi une valeur sociale du fait de l'injonction à être mobile, l'accès des individus à la mobilité spatiale représente une question fondamentale. L'existence d'une relation entre les ressources sociales détenues par les individus et leurs mobilités spatiales a commencé à être étudiée. Être mobile permettrait d'accéder à des ressources et posséder des ressources donnerait la capacité d'être mobile. Ce constat a jusqu'ici été réalisé pour les mobilités quotidiennes (Le Breton, 2005), les mobilités touristiques (Paulo, 2006) et les migrations internationales (Simon, 2008; Neumayer, 2006).

Si la mobilité spatiale permet d'accéder à des ressources sociales mais que l'accès à la mobilité reste inégal, alors l'obligation et l'injonction à être mobile participeraient à renforcer les inégalités sociales. Du fait du besoin de connaissances sur le rapport mobilités-inégalités et aux vues des discours dominants sur la valeur positive de la mobilité spatiale, cette recherche a donc pour objectif de mieux comprendre les causes et les conséquences de la mobilité spatiale pour les individus et d'approfondir les analyses sur la relation entre mobilités spatiales et inégalités sociales. Nous avons donc fait le choix d'interroger ce rapport à partir de l'étude de

1- Nous privilégierons les expressions « étudiants internationaux » et « étudiants en mobilité internationale » plutôt que celle d'étudiants étrangers, dénomination certes plus commune, mais qui a le désavantage de faire l'amalgame entre deux groupes sociaux très différents : les étudiants de nationalité étrangère véritablement en mobilité et ceux qui résident en France avec leurs parents.

deux types de mobilités : la mobilité internationale pour études et les mobilités spatiales des étudiants internationaux pendant leur séjour.

### **Définitions, hypothèses de travail et méthodologie**

Dans le cadre de notre étude, les ressources sociales correspondent à l'ensemble des possessions (matérielles et immatérielles) des individus, ce que le sociologue Pierre Bourdieu a désigné par le terme de capital. Nous considérons que les individus peuvent hériter de ces ressources sociales en fonction de leur origine sociale mais peuvent aussi les acquérir au gré de leur parcours et de leur existence. Pour identifier la nature de ces ressources sociales, nous reprenons les quatre capitaux de Bourdieu : le capital économique, le capital culturel, le capital social et le capital symbolique<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, étudier les mobilités spatiales des individus nécessite de se pencher sur les déplacements en eux-mêmes et de mesurer le degré de mobilité des personnes. Concernant les migrations pour études, nous faisons l'hypothèse que la tendance à faire des études à l'étranger est différente selon l'origine géographique mais aussi selon l'origine sociale. De même, nous supposons que les étudiants internationaux ne présentent pas les mêmes mobilités pendant leur séjour. Étant donné qu'être mobile nécessite de posséder des ressources sociales, nous avons fait l'hypothèse que ces différences de mobilité s'expliquaient essentiellement par l'inégale distribution des ressources entre les individus et plus particulièrement des ressources économiques. Enfin, troisième et dernière hypothèse testée au cours de cette recherche : la mobilité spatiale permet

2- Le capital économique renvoie à l'ensemble des ressources économiques des individus. Le capital culturel peut exister sous trois formes : l'état incorporé qui correspond aux connaissances assimilées, héritées ou acquises par l'individu, l'état objectivé qui fait référence aux supports matériels de la culture tel que des écrits, des peintures, des monuments, transmissible dans sa matérialité et l'état institutionnel constitué des titres scolaires et des diplômes (Bourdieu, 1979). Le capital social des personnes renvoie quant à lui à l'ensemble « des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance (...) ». Le volume de capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (Bourdieu, 1980, p.2). Enfin, le capital symbolique est ce qui fait que les agents accordent une reconnaissance, un respect, une légitimité aux détenteurs des différentes formes de capitaux.

d'accéder à différents types de ressources sociales : capital culturel, social ou symbolique.

Afin de vérifier l'ensemble de ces hypothèses, nous avons donc réalisé une enquête à l'échelle de la Région Bretagne. Ce terrain d'étude a constitué un bon cadre d'observation qui a donné la possibilité de mener une enquête approfondie, à la fois quantitative et qualitative, des pratiques spatiales et des représentations sociales des étudiants internationaux. Malgré la difficulté de la démarche, nous avons pu au final récolter 500 questionnaires remplis par les étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur de Bretagne. Nous avons ensuite mené 30 entretiens auprès des étudiants qui avaient accepté une entrevue à la fin du questionnaire. Par ailleurs, 16 acteurs institutionnels concernés par l'accueil des étudiants en mobilité internationale (Présidents d'université, Responsables des relations internationales, Directeur de Campusfrance, etc.) ont été interviewés.

### **MIGRATIONS ÉTUDIANTES ET DÉSÉQUILIBRES NORD-SUD**

Comme pour la France, la Région Bretagne connaît une très forte augmentation des étudiants internationaux : les effectifs ont été multipliés par quatre en seulement dix années. Il y avait 1200 étudiants internationaux dans les quatre universités de Bretagne en 1997, ils sont environ 4600 en 2007<sup>3</sup>. Les continents représentés par les étudiants internationaux en Bretagne se répartissent à peu près de la même façon qu'à l'échelle nationale : 42 % viennent d'Afrique, 28 % d'Asie, 22 % d'Europe et 8 % d'Amérique. Parmi les Africains, les nationalités les plus présentes sont les Marocains, les Algériens, les Sénégalais, les Tunisiens et les Camerounais. Parmi les Européens, les Allemands, les Espagnols, les Roumains et les Polonais sont les plus nombreux. Et enfin la Chine et le Vietnam sont les pays asiatiques les plus représentés (Figure 1).

Afin de mieux comprendre l'évolution des effectifs et la diversité des étudiants internationaux présents en France et en Bretagne, il est nécessaire de replacer ces chiffres dans le contexte mondial. L'essor de la mobilité internationale pour études relève d'explications différentes selon les régions du monde. Alors que l'accroissement de la mobilité

3- Soucieuse de mieux connaître cette population de plus en plus nombreuse sur son territoire et de développer cette mobilité étudiante entrante, la Région Bretagne a financé la recherche doctorale présentée dans cet article.

**Figure 1: Les pays d'origine des étudiants internationaux en Bretagne (Universités, 2007)**


étudiante est plutôt le fait d'actions institutionnelles dans les pays du Nord (exemple du programme d'échanges européen Erasmus), il s'explique surtout par l'augmentation de la demande en enseignement supérieur dans les pays du Sud et les pays émergents (augmentation du nombre d'étudiants et insuffisance des formations universitaires locales).

Par ailleurs, l'analyse des flux a mis en évidence l'existence d'un déséquilibre entre les pays du Nord et les pays du Sud : les migrations étudiantes suivent principalement des directions Nord-Nord ou Sud-Nord. Les six grandes puissances économiques qui polarisent plus de 60 % des flux sont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Australie et le Japon.

Les déterminants de cette configuration géographique des migrations étudiantes dans le monde sont à la fois économiques, culturels, spatiaux et politiques. Les inégalités de développement entre les pays du Nord et les pays du Sud expliquent le déséquilibre des flux entre ces deux régions du monde : le niveau de qualité et de prestige des formations occidentales attire les étudiants originaires des pays où le développement de l'enseignement supérieur est encore insuffisant. Par ailleurs, les facteurs linguistiques permettent de mieux comprendre certains courants régionaux privilégiés : la suprématie de l'anglais comme langue de la mondialisation permet par exemple d'expliquer l'attractivité des

pays anglo-saxons. Autres facteurs d'explication des flux : la proximité géographique et culturelle qui est par exemple à l'origine de la forte mobilité étudiante au sein de l'Europe. Enfin, les actions institutionnelles comme la mise en place de programmes d'échanges, la signature de conventions bilatérales ou l'octroi de bourses participent à façonner la configuration géographique des migrations étudiantes dans le monde.

À l'échelle mondiale, les premiers pays de départ sont des pays d'Asie (Chine, Inde, République de Corée, etc.), d'Europe occidentale (Allemagne, France, etc.) ou d'Amérique du Nord (États-Unis, Canada). Même si les taux de mobilité<sup>4</sup> sont importants dans les pays du Sud (Afrique subsaharienne) du fait du manque de formations universitaires dans ces pays ; en nombres absolus, les étudiants en mobilité internationale sont principalement originaires des pays du Nord ou des pays émergents. Cette configuration géographique des flux migratoires mondiaux montre déjà l'existence d'inégalités d'accès à la mobilité internationale pour études. Notons cependant que la France représente un pays d'accueil spécifique dans la mesure où elle reçoit beaucoup d'étudiants africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal) du fait de son passé colonial.

4- Le taux de mobilité correspond à la part des étudiants partant étudier à l'étranger sur le nombre total d'étudiants dans le pays d'origine.

## MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR ÉTUDES ET ACQUISITION DE RESSOURCES SOCIALES

L'idée commune que la mobilité internationale pour études permet d'acquérir des compétences (maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, connaissance de plusieurs cultures, apprentissage de l'altérité, maturité, etc.) facilite l'insertion professionnelle des étudiants internationaux. Au-delà des compétences internationales communément prêtées à la migration pour études, les géographes ont mis en avant un autre type de ressources que les individus sont susceptibles d'acquérir grâce à leur mobilité spatiale : la connaissance de nouveaux lieux et l'apprentissage de la mobilité (capacité d'orientation, savoir utiliser les transports, etc.). La mobilité internationale, en tant qu'expérience, permet en effet d'accumuler des savoirs et des savoir-faire sur les lieux, connaissances et compétences que les individus peuvent réutiliser pour s'approprier d'autres lieux. C'est exactement ce que Jacques Lévy désigne par le terme de « capital spatial ». D'après sa définition, le capital spatial « comprend à la fois un patrimoine et des compétences. Un patrimoine de lieux (...) « appropriés » d'une manière ou d'une autre et une compétence pour en acquérir d'autres » (Lévy, Lussault, 2004, p. 125). Cependant, il existe de nombreux désaccords entre les chercheurs quant à l'usage de la notion de « capital spatial ». Pour ce qui est de notre recherche sur les mobilités spatiales des étudiants internationaux, nous ne ferons pas usage de la notion de « capital spatial » et nous avons décidé de retenir l'expression « ressources de la mobilité spatiale » (*cf. encadré page suivante*). Cette expression a le mérite de pouvoir prendre en considération à la fois les ressources sociales qu'il faut détenir pour être capable de se déplacer, les ressources acquises grâce à la mobilité et les ressources héritées facilitant la mobilité spatiale.

Notre réflexion sur les ressources de la mobilité internationale pour études nous a amené à nuancer les discours sur les bienfaits de la mobilité spatiale. Tout d'abord, il est difficile de mesurer objectivement les impacts d'un séjour d'études à l'étranger d'autant plus que ces impacts seront très différents d'un individu à l'autre selon son expérience. Certains chercheurs ont par exemple expliqué que les regroupements communautaires, fréquents au sein de la population des étudiants internationaux, limitaient forte-

ment l'apprentissage de la langue du pays d'accueil ou de l'interculturalité (Dervin, 2008). De plus, le rapport entre migration pour études et mobilité sociale semble davantage se vérifier pour les étudiants du Sud au regard de l'ascension sociale observée chez les étudiants chinois (Waters, 2005) et chez les étudiants marocains (Gérard, 2008) qui ont fait l'expérience d'un séjour d'études à l'étranger. La plus forte valorisation sociale des études à l'étranger dans les pays du Sud et dans les pays émergents explique que la relation entre migration pour études et mobilité sociale soit plus significative dans ces pays que dans les pays du Nord. Le séjour d'études à l'étranger a aussi plus de valeur pour ces étudiants car il constitue souvent un moyen nécessaire pour accéder à un diplôme.

L'analyse des entretiens que nous avons réalisés a permis de mettre en avant que le véritable impact de la mobilité internationale pour études vis-à-vis de la mobilité sociale des individus renvoyait surtout au poids des représentations sociales positives (particulièrement pour les étudiants du Nord). La valorisation sociale de la mobilité spatiale apporte en effet du prestige aux personnes qui ont fait l'expérience de la mobilité internationale pour études et leur confèrent ainsi un certain capital symbolique. Par ailleurs, les représentations sociales positives sur la mobilité spatiale sont alimentées par les acteurs qui ont un intérêt à valoriser cette mobilité. Ceci confirme un manque d'objectivité évident dans l'évaluation des bénéfices de la mobilité spatiale. Des chercheurs ont en effet observé que les employeurs qui avaient eux-mêmes fait l'expérience d'un séjour d'études à l'étranger étaient plus enclins à recruter les personnes qui ont été mobiles (Waters, 2006; Gérard, 2008). En recrutant les personnes qui ont fait l'expérience de la mobilité internationale, ces individus donnent ainsi plus de valeur à leur propre parcours.

Les entretiens avec les acteurs institutionnels ont montré que ces derniers voient également de nombreux intérêts politiques et économiques à valoriser et encourager la mobilité internationale pour études. Les mobilités étudiantes, entrantes ou sortantes, constituent en effet pour les États un moyen de s'imposer sur l'échiquier mondial. Une fois retournés dans leur pays d'origine, les étudiants internationaux sont susceptibles de représenter des relais politiques ou commerciaux intéressants pour le pays de formation. Ils peuvent aussi faire la promotion du pays où ils ont obtenu leur diplôme. Les États sont également intéressés par la venue d'étudiants étrangers très qualifiés qui

## Le capital spatial : une notion qui fait débat

Certains géographes voient dans le concept de *capital spatial*, une formulation efficace de la (re) production des rapports sociaux en lien avec l'appropriation inégale des espaces (Fournier, 2004). Néanmoins, si nous faisons usage de ce terme en référence à la théorie des capitaux de P. Bourdieu, il est indispensable d'être rigoureux quant à sa définition. Dans le cas où une réflexion mobilise des concepts tels que le capital social, le capital culturel ou le capital symbolique, il est nécessaire de préciser le contenu du capital spatial afin qu'il puisse s'intégrer à la théorie *bourdieusienne* et non pas y ajouter de la confusion. Au regard de ce principe de précaution, la définition de Jacques Lévy, paraît comme peu satisfaisante car elle ne semble pas prendre en considération l'existence des autres capitaux sociaux. En effet, si nous reprenons sa formulation, le capital spatial est constitué de lieux appropriés et de compétences permettant de s'approprier d'autres lieux. Or, l'appropriation idéale de l'espace dans le sens d'incorporation cognitive des lieux n'est-elle pas en réalité que l'accumulation de connaissances théoriques et pratiques sur ces lieux, c'est-à-dire du capital culturel ?

La définition de Jacques Lévy qui se focalise sur les apports liés à la maîtrise d'un espace est également critiquée par Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre (2005). Pour ces auteurs, l'expression « capital spatial » n'est pas correcte au regard de la théorie de P. Bourdieu à l'origine de la notion de capital et au regard de la place qu'il faut accorder à l'espace. Pour Bourdieu, le capital correspond aux différentes ressources sociales mobilisables dans les différents champs sociaux (ou sphères d'activité) : au capital économique s'ajoutent le capital culturel (savoirs, savoir-faire, biens et titres culturels utiles), le capital « social » ou relationnel (ressources des réseaux de relations sur qui l'on peut compter) et le capital « symbolique » (notoriété que la possession des autres capitaux confère). Il peut exister des sous-espèces de capitaux, chaque champ social pouvant conduire à la création de capital. Il n'y a cependant pas de trace de la notion de capital spatial dans les travaux de Bourdieu.

L'existence d'un capital suppose l'existence d'un champ où se créent les rapports sociaux de domination (ex : champ culturel). Or, Pierre Bourdieu ne parle jamais de champ spatial. Pour Bourdieu, l'espace correspond à la projection réifiée des champs sociaux. Selon P. Bourdieu, ces champs sont régis par des règles propres. Ainsi, utiliser la notion de capital spatial présuppose, selon V. Veschambre, d'accepter l'existence d'un champ spatial, et de ce fait d'accepter l'autonomie d'un espace régi par ses règles propres. Ceci signifierait reproduire la symétrie entre espace et société, symétrie que ce géographe rejette. En effet, V. Veschambre préfère considérer l'espace comme une dimension de la société plutôt que d'adopter une vision dialectique des rapports sociaux et spatiaux qui met l'espace sur le même plan que la société. V. Veschambre parle alors de dimension spatiale des différentes espèces de capitaux. Il reprend les quatre grandes espèces de capitaux proposées par Bourdieu, et identifie leur dimension spatiale. La dimension spatiale du capital économique renvoie alors à la possession d'un patrimoine foncier et immobilier. Les savoirs sur l'espace et capacité à se projeter ailleurs représentent la dimension spatiale du capital culturel. Les espaces de vie et le rayon d'action des relations sur lesquelles un individu peut compter constitueraient la dimension spatiale du capital social. Enfin, la dimension spatiale du capital symbolique fait référence, d'après V. Veschambre au prestige inégal des adresses de résidence et à la valorisation symbolique des lieux.

C'est pourquoi, et au regard de l'ensemble de ces arguments, nous disons plutôt que les nouveaux savoirs et savoir-faire acquis par les étudiants internationaux grâce à leur mobilité spatiale enrichissent leur capital culturel.

.../...

*Faut-il pour autant complètement rejeter la notion de capital spatial ?* Dans le cas où il existerait des ressources strictement liées à l'espace et à ses attributs, il serait peut-être judicieux de conserver l'expression. « Pour défendre cette notion, il faudrait non seulement se mettre d'accord sur un contenu le plus clair possible, mais il faudrait aussi que ce contenu renvoie à une espèce de capital réellement nouvelle et non à la dimension spatiale d'un capital déjà existant. D'où notre deuxième question : que reste-t-il de « proprement spatial » ? » (Ripoll et Veschambre, 2005). L.Cailly (2004) utilise l'expression de capital spatial pour appréhender les pratiques spatiales des personnes. Celui-ci est constitué d'un capital résidentiel et d'un capital de mobilité. Les indicateurs utilisés pour mesurer le capital résidentiel de ses enquêtés – des personnels du centre hospitalo-universitaire de Tours- sont l'*accessibilité* (au centre-ville et à ses aménités) et l'*écart* (recherche de la tranquillité et d'un vaste espace). L'*accessibilité* et l'*écart* sont des dispositions spatiales qui constituent des valeurs résidentielles recherchées et inégalement distribuées. Il s'avère alors que les personnes ayant une position sociale élevée (les médecins) possèdent un capital résidentiel plus important que les personnes moins qualifiées, en l'occurrence les agents de service dans le sens où ils détiennent à la fois l'*accessibilité* et l'*écart* en habitant de grandes propriétés dans le centre-ville de la ville de Tours. Le capital spatial correspondrait alors aux attributs spatiaux que sont la métrique et la distance quand ceux-ci sont susceptibles de représenter une ressource pour l'individu.

peuvent ainsi participer au développement économique en renforçant les capacités d'innovation dans le pays d'accueil. Du fait de cet intérêt de la mobilité internationale pour études pour les institutions, ces dernières cherchent à encourager la mobilité des étudiants en vantant auprès d'eux ses bienfaits.

La reconnaissance de la valeur positive de la mobilité internationale pour études par les employeurs et par les sociétés permet aux étudiants internationaux d'acquérir un certain prestige social et peut aussi participer à leur mobilité sociale en facilitant leur insertion sur le marché du travail. Nous devons cependant nuancer cette idée au regard des inégalités d'accès à la mobilité internationale pour études.

#### UN ACCÈS INÉGAL À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR ÉTUDES

L'appartenance sociale constitue un facteur de discrimination face à l'accès à la mobilité internationale pour études. Lorsque nous analysons dans notre enquête la catégorie socioprofessionnelle du père de l'étudiant, nous remarquons une large prédominance des emplois hautement qualifiés : 43 % des étudiants internationaux de notre enquête sont issus d'une famille dont le père est cadre alors que seulement 4 % et 3 % des étudiants internationaux sont respectivement enfants d'employé et d'ouvrier. L'inégale répartition des ressources sociales entre les

familles et la tendance à faire plus souvent l'expérience de la mobilité internationale parmi les catégories sociales supérieures expliquent que ce sont les étudiants issus des familles les plus aisées qui sont plus en mesure de faire l'expérience d'un séjour d'études à l'étranger.

Le rôle des ressources économiques dans la concrétisation d'un projet d'études à l'étranger est cependant à nuancer du fait de la forte présence des étudiants africains en France, ceci en dépit de l'écart important de niveau de vie entre les pays d'origine et le pays d'accueil. La venue en France d'étudiants maghrébins d'origine plus modeste montre également que le capital économique ne représente pas la seule ressource qu'il est possible de mobiliser pour pouvoir être mobile. Nous avons observé que, pour les étudiants africains, le capital social constitue une ressource déterminante pour concrétiser leur projet d'études à l'étranger. Cependant, malgré cette alternative au manque de ressources financières, les étudiants du Sud rencontrent un autre obstacle qui rend difficile leur migration pour études : les politiques migratoires restrictives des pays du Nord.

Les politiques menées actuellement par les pays d'accueil participent au renforcement des inégalités d'accès à la mobilité internationale pour études. Avec la montée de la logique commerciale et la marchandisation des formations universitaires dans les pays anglo-saxons, seuls les étudiants issus des familles qui ont les ressources financières suffisantes pour payer des droits

d'inscription très élevés peuvent aller étudier dans ces pays. En France, la libéralisation des services étant moins importante et les droits d'inscription moins élevés, l'impact économique de la venue des étudiants internationaux est plus indirect. L'État français cherche alors à attirer les étudiants dont le profil répond aux intérêts politiques, commerciaux ou économiques du pays.

C'est pourquoi la politique d'accueil française actuelle préconise le renforcement de la mobilité encadrée (par les conventions, programmes, bourses) afin de mieux contrôler et sélectionner les étudiants qui souhaitent venir étudier en France. Ces actions en matière de mobilité étudiante s'inscrivent dans la politique d'immigration choisie. Du fait du respect du principe de réciprocité des avantages en terme de qualité universitaire, les échanges d'étudiants avec les pays du Nord sont encouragés. Par ailleurs, l'intérêt commercial à renforcer les liens diplomatiques avec les pays émergents fait que l'Amérique latine et l'Asie font partie des axes géographiques prioritaires pour la mise en place de conventions d'échanges. En revanche, du fait de l'absence de ces avantages dans l'accueil des étudiants du Sud, les pays africains sont exclus des programmes et conventions d'échange. Ceci explique que les étudiants africains arrivent en France majoritairement à titre individuel. L'État utilise le verrou des visas pour limiter l'arrivée des étudiants internationaux les moins désirés, c'est-à-dire principalement ceux qui viennent des pays pauvres.

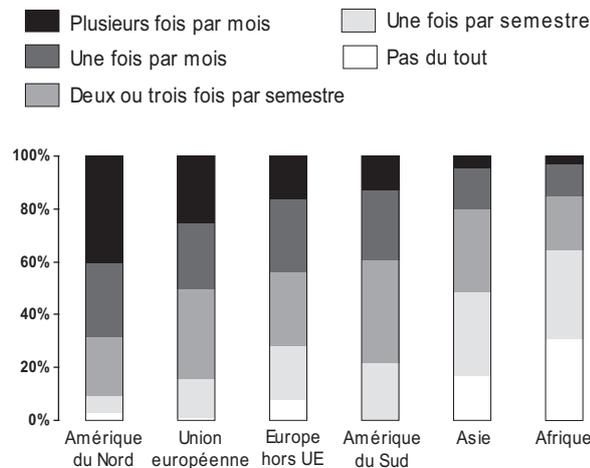
Par conséquent, en raison de ces inégalités d'accès à la mobilité internationale pour études, tous les étudiants du monde ne sont pas égaux face à l'acquisition des ressources de cette mobilité. Les obstacles étant plus nombreux pour les étudiants issus des familles ou des régions les plus pauvres, il est alors possible d'affirmer que la mobilité internationale pour études est en fait un catalyseur de la hiérarchisation des sociétés. Le fait que les étudiants africains soient très nombreux à faire un séjour d'études en France malgré les obstacles financiers et juridiques nous conduit néanmoins à relativiser le poids de la capacité à être mobile dans l'explication des mobilités spatiales des individus. Qu'est-ce qui pousse les étudiants africains à partir étudier en France malgré l'insuffisance de leurs ressources ? L'inégale répartition des ressources sociales constitue-t-elle la seule explication des différences de mobilités spatiales entre les individus ?

## LE POIDS DES REPRÉSENTATIONS DANS L'EXPLICATION DES DIFFÉRENCES DE MOBILITÉ

L'analyse des mobilités spatiales des étudiants internationaux pendant leur séjour a permis de relativiser le poids de la contrainte économique et de mettre en avant le rôle des représentations sociales dans l'explication des différences de mobilité entre les individus. L'enquête que nous avons menée en Bretagne a permis de montrer qu'il y avait bien une diversité des pratiques spatiales entre les étudiants internationaux pendant leur séjour à l'étranger. Le contraste est fort entre les étudiants du Nord qui présentent une mobilité spatiale importante dans la ville d'accueil et en dehors et les étudiants du Sud et des pays émergents qui sont plutôt sédentaires. Concernant la mobilité hors de la ville d'accueil, 16 % des étudiants asiatiques et 28 % des étudiants africains disent ne pas profiter de leur séjour en Bretagne pour visiter ou voyager contre moins d'1 % des étudiants de l'UE. En revanche, 40 % des étudiants d'Amérique du Nord et 24 % des étudiants de l'UE font des visites plusieurs fois par mois contre 3 % des Africains et 4 % des Asiatiques (Figure 2).

Dans un premier temps, l'enquête a permis de voir que ces différences de mobilité étaient en partie dues aux inégalités de conditions de vie entre les étudiants internationaux. La relation entre ressources sociales et mobilité spatiale se vérifie surtout lorsque les individus cumulent les handicaps. Par exemple, la faible mobilité spatiale des étudiants africains renvoie au fait qu'ils représentent la catégorie d'étudiants internationaux qui rencontrent le plus de difficultés pendant leur séjour. Ils sont confrontés à davantage d'obstacles car ils arrivent pour beaucoup à titre individuel, sans bourse et sans programme d'échanges. Sans le soutien des institutions, l'accès au logement et les démarches administratives sont complexifiées. Par ailleurs, pour certains étudiants africains, le manque d'argent nécessite de recourir à une activité rémunérée qui les prive alors de temps libre et d'occasions de sociabiliser. Pour ces étudiants, l'accumulation des contraintes a pour résultat une faible capacité à être mobile.

Les résultats de l'enquête et des entretiens ont cependant montré qu'il fallait relativiser le poids de la contrainte économique dans l'explication des différences de mobilité, ce qui a conduit à dire que l'inégale capacité à être mobile ne pouvait pas être le seul déter-

**Figure 2 : Fréquence de la mobilité en dehors de la ville de résidence par continent d'origine**

Réalisation : E. Terrier, CNRS UMR ESO 6590, Septembre 2008  
Source : Enquête (2007)

minant des pratiques spatiales des individus. Nous avons en effet observé que, sur l'ensemble de notre échantillon, il n'y avait pas de corrélation statistique entre la contrainte économique (niveau de revenus, difficultés financières) et la mobilité spatiale des étudiants internationaux. De plus, malgré de moindres difficultés financières, les étudiants asiatiques sont très peu mobiles et, à l'inverse, malgré de graves difficultés financières, les étudiants d'Europe de l'Est présentent une assez forte mobilité spatiale.

La mise en évidence du rôle du capital social dans l'explication des mobilités spatiales des individus a permis de nuancer le poids de la contrainte financière. On a en effet montré l'importance de la relation entre mobilité spatiale et réseau social pour les deux types de mobilité que nous avons étudiés. Le capital social constitue en effet une ressource alternative très efficace au manque d'argent pour les étudiants du Sud au regard de leur forte présence en France malgré les écarts de niveau de vie et le manque d'encadrement par les institutions. Par ailleurs, nous avons remarqué, grâce aux entretiens, qu'une très bonne intégration sociale pouvait expliquer la forte mobilité spatiale de certains étudiants africains et asiatiques pendant le séjour, comme si le capital social représentait une ressource si déterminante qu'elle permet aux individus de s'affranchir des structures sociales.

Le fait d'observer que le manque de capital économique ne signifie pas nécessairement une faible mobilité spatiale et que la possession de ressources suffi-

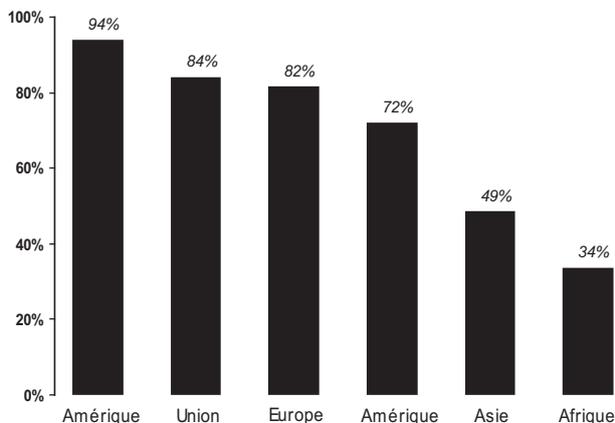
santes ne suppose pas obligatoirement une forte mobilité, nous a conduit à affirmer que les différences de mobilité entre les individus ne dépendaient pas seulement de l'inégale capacité à être mobile. C'est ainsi que nous avons mis en avant le poids des représentations sociales et du désir de bouger dans la détermination des pratiques spatiales des individus. Le contexte occidental de valorisation sociale de la mobilité spatiale et d'injonction à être mobile peut donner l'impression que tous les individus aspirent à la même mobilité et que seule l'inégale capacité à être mobile serait à l'origine des différences de pratiques. Or, les désirs de mobilité fluctuent d'un individu à l'autre et d'un groupe social à l'autre.

Les différences de rapport culturel à la mobilité de loisirs constituent en effet un facteur de différenciation des pratiques entre les étudiants internationaux. Ainsi la faible mobilité spatiale des étudiants africains et asiatiques pendant leur séjour s'explique en partie par le fait qu'ils n'ont pas l'habitude, contrairement aux étudiants du Nord, de sortir dans le centre-ville ou de faire des visites touristiques. Le faible nombre de voyages à l'étranger des étudiants du Sud et des étudiants des pays émergents avant leur séjour d'études confirme cette moindre habitude à être mobile (Figure n° 3).

Au-delà des rapports culturels à la mobilité de loisirs, le désir de mobilité des étudiants internationaux est déterminé par la signification de leur migration pour études (Tableau 1). Les étudiants du Nord sont très mobiles pendant leur séjour à l'étranger car l'objectif principal de leur migration est de voyager et de découvrir un nouveau pays. En revanche, les étudiants du Sud et les étudiants des pays émergents partent étudier à l'étranger avant tout pour obtenir un diplôme, ce qui les amène à beaucoup rester chez eux pour pouvoir étudier. L'objectif de réussir aux examens est d'autant plus important que ces étudiants subissent une pression familiale proportionnelle à l'effort financier que le séjour d'études à l'étranger a nécessité.

Nous considérons par ailleurs que la force des représentations sociales dans la détermination des mobilités spatiales des individus se lit dans la migration pour études des étudiants du Sud vers les pays du Nord. La valeur sociale accordée à un diplôme occidental est telle qu'elle motive ces étudiants à partir étudier à l'étranger malgré leurs faibles ressources sociales (au regard du niveau de vie des sociétés du

**Figure 3 : Mobilité antérieure (à l'étranger) selon le continent d'origine \***



\* Réponse positive à la question : aviez-vous déjà voyagé à l'étranger avant votre venue en France ?

Source : Enquête Mobilités et pratiques spatiales des étudiants étrangers en Bretagne (E.Terrier, 2008)

**Tableau 1 : Motivations de départ par continent d'origine \***

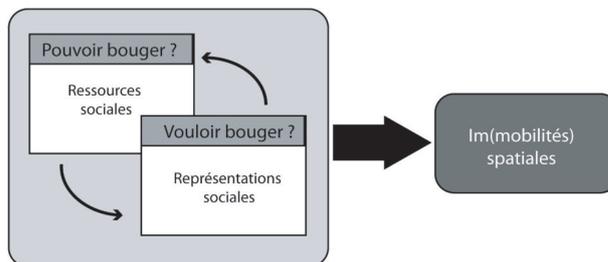
Nationalité regroupée/ Motivations	Pour améliorer vos perspectives de carrière	Pour voyager et découvrir un autre pays	Pour améliorer votre maîtrise de la langue française	Pour avoir de nouveaux amis	Manque de formations universitaires dans votre pays d'origine
<b>Europe</b>	63,6% (112)	75,0% (132)	75,0% (132)	35,8% (63)	3,4% (6)
<b>Amérique du N</b>	27,3% (9)	87,9% (29)	69,7% (23)	36,4% (12)	6,1% (2)
<b>Amérique du S</b>	84,0% (21)	72,0% (18)	64,0% (16)	8,0% (2)	8,0% (2)
<b>Afrique</b>	63,5% (94)	39,2% (58)	13,5% (20)	6,1% (9)	35,8% (53)
<b>Asie</b>	58,4% (66)	47,8% (54)	39,8% (45)	9,7% (11)	17,7% (20)
<b>TOTAL</b>	<b>61,0% (302)</b>	<b>58,8% (291)</b>	<b>47,4% (236)</b>	<b>19,8% (97)</b>	<b>16,6% (83)</b>

\* Seules les cinq motivations de départ les plus citées par les étudiants sont présentées

Réalisation : E.Terrier, CNRS UMR ESO 6590, Janvier 2009  
Source : Enquête (2007)

Nord). Nous voyons ici encore une similitude entre les migrations des étudiants du Sud et les migrations économiques. Ces dernières sont souvent déclenchées et motivées par la volonté d'atteindre un eldorado et un pays idéalisé malgré tous les obstacles économiques et juridiques qui viennent s'opposer aux migrants. Nous avons d'ailleurs observé dans les discours des étudiants africains que, comme pour la migration de travail, l'idéalisation de la France et les représentations positives de la migration étaient alimentées par les étudiants eux-mêmes qui, de retour dans leur pays d'origine ont tendance à cacher leurs galères afin de ne pas ternir l'éclat de leur nouveau blason, celui de leur expérience en Occident.

**Figure 4 : L'interaction ressources/représentations comme condition de la mobilité spatiale**



EN GUISE DE CONCLUSION

Le poids des représentations sociales et de la volonté d'être mobile relativise le rôle de la capacité à être mobile et de l'inégale répartition des ressources sociales dans l'explication des différences de mobilité. Si vouloir être mobile peut amener à se déplacer malgré le manque de ressources sociales, alors l'hypothèse que la mobilité spatiale est un facteur de reproduction sociale serait invalidée. Or, au regard de l'avancement de notre recherche, il n'est pas possible pour nous de hiérarchiser ces deux facteurs d'explication de la mobilité que sont les ressources sociales (capacité à être mobile) et les représentations sociales (volonté d'être mobile). Réussir à hiérarchiser ces deux facteurs permettrait par ailleurs d'interroger le poids des structures sociales et celui de la liberté individuelle dans la détermination de l'action. Notons par ailleurs que l'analyse du désir de mobilité est difficile car les individus peuvent présenter leur immobilité comme un choix étant donné que l'intériorisation des contraintes peut conduire à l'autocensure. D'autres aussi peuvent présenter leur immobilité comme un non-choix afin de répondre aux critères de désirabilité sociale qui présentent la mobilité comme « meilleure » que l'immobilité. Cette réflexion nécessiterait donc des investigations, des lectures et des enquêtes complémentaires. Nous pouvons néanmoins faire l'hypothèse qu'il existe une interrelation entre ces deux facteurs qui rend d'ailleurs encore plus complexe la tâche de vouloir les ordonner (Figure 4).

Les contraintes sociales peuvent en effet influencer de manière indirecte sur les désirs de mobilité et sur les représentations. Par exemple, la faible mobilité internationale et touristique des sociétés des pays du Sud et des pays émergents s'explique par différentes contraintes. La contrainte économique caractérisée dans certains de ces pays par un faible niveau de vie

fait que les loisirs et les mobilités qui en découlent sont relayés au second plan et passent après les premiers besoins liés à la survie (payer la nourriture et le logement). Le fait que le temps libre et les congés payés constituent encore un privilège des sociétés développées explique aussi les différences de mobilités de loisirs entre les étudiants et les personnes des pays du Nord et ceux des pays du Sud. Enfin, les politiques migratoires représentent également un frein à la mobilité internationale des personnes originaires des pays pauvres soupçonnés de vouloir émigrer dès lors qu'ils souhaitent traverser une frontière. Ainsi, la faible habitude des étudiants africains et des étudiants asiatiques à voyager renvoie à un rapport culturel particulier à la mobilité touristique (représentations) qui est lui-même déterminé par les inégalités socio-économiques mondiales (ressources sociales).

De la même façon, même si l'impact de la signification de la migration sur les mobilités spatiales pendant le séjour confirme le poids des représentations sociales et de la volonté d'être mobile, la mise en perspective de l'objectif de la migration met en évidence que celui-ci est également déterminé par les inégalités socio-économiques mondiales. En effet, du fait de l'insuffisance des structures universitaires dans les pays en développement, la quête de diplôme constitue la priorité n° 1 de la migration des étudiants issus de ces régions du monde, ce qui les pousse à beaucoup étudier pendant leur séjour et donc à laisser peu de temps pour les loisirs. Indirectement ici, les inégalités sociales influent sur les mobilités spatiales en déterminant l'ordre des priorités pour les individus.

## RÉFÉRENCES

- Allemand S., Ascher F., Lévy J., 2004, *Les sens du mouvement, Modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines*, Actes du colloque de Cerisy/Institut pour la ville en mouvement, Paris, Belin, 336 p.
- Aubert F., Tripier M., Vourc'h F., 1996, Trajectoires sociales, origines nationales et modes de vie étudiants. Comparaison entre étudiants « français », « étrangers », « issus de l'immigration », *Migrants-formation*, Vol. 104, 111-129
- Bacqué M-H., Fol S., 2007, L'inégalité face à la mobilité: du constat à l'injonction, *Revue suisse de sociologie*, Vol. 33 (1), 89-104
- Ballatore M., 2007, *L'expérience de mobilité des étudiants ERASMUS: les usages inégalitaires d'un programme d'échange*. Une comparaison Angleterre/France/Italie, Thèse de doctorat en sociologie, Université d'Aix-Marseille et Université de Turin, 418 p.
- Baumard M., 2005, « Un marché mondial des étudiants », *Le Monde de l'éducation*, N° 332, 51-55
- Bernard-Grouteau A., 2007, *La fuite des cerveaux: exil forcé ou exil doré*, Paris, Ellipses, 188 p.
- Bonerandi E., 2004, De la mobilité en Géographie, *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient.htm#1>
- Bonnet M., Desjeux D. (dir.), 2000, *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF, collection sciences sociales et sociétés, 228 p.
- Borgogno V., Vollenweider-Andresen L., 1998, Les étudiants étrangers en France: trajectoires et devenir, Nouveaux éclairages, *Migrations Etudes*, Vol. 79, 12 p.
- Borgogno V., Steiff-Fenart J., 1996-1997, « L'accueil des étudiants étrangers en France: évolution des politiques et des représentations », *Les cahiers du Solis, Notes et Travaux Sociologiques*, Vol. 2-3, 73-88
- Bourdieu P., 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 947 p.
- Bourdieu P., 1980, Le capital social. Notes provisoires, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 31, 2-3
- Bourdieu P., 1979, Les trois états du capital culturel, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 30, 3-6
- Bourdin A., 2002, « Anthropologie de la mobilité », Communication au colloque du Centre de Sociologie des Organisations, Nantes, 10-12 octobre 2002
- Cailly L., 2004, *Pratiques spatiales, identités sociales et*

*processus d'individuation*, Thèse de géographie sous la direction de M. Lussault, Université de Tours, 458 p.

- Ceriani G., Knafou R., Stock M., 2004, Les compétences cachées du touriste, *Sciences humaines*, dossier sur « Voyages, migration, mobilité », Vol. 145
- Cerisier-ben Guiga M., Blanc J., 2005, *L'accueil des étudiants étrangers en France*, Rapport d'information Sénat n° 446, 50 p.
- Claeys A., 1999, *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?* Rapport d'information n° 1806, Assemblée Nationale, 130 p.
- Cohen E., 2001, *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants en France*, Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères, 124 p.
- Coulon A., Paivandi S., 2003, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire de la Vie Etudiante, Université de Paris 8, 53 p.
- Dervin F., Ljalikova A., 2008, *Regards sur les mondes hypermobiles, mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 247 p.
- Dervin F., Byram M., 2008, *Echanges et mobilités académiques. Quel bilan ?* Paris, L'Harmattan, 288 p.
- Di Vito P., Pichon L.A., 2003, *Séjour d'études à l'étranger et insertion professionnelle*, Etude réalisée pour l'OURIP [Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle], 63 p.
- Dureau F., 2002, *L'accès à la ville, Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, 412 p.
- Ennafaâ R., Paivandi S., 2008, *Les étudiants étrangers en France. Enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vies*, Paris, Observatoire national de la vie étudiante (OVE), 250 p.
- Félonneau M.L., 1997, *L'étudiant dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 310 p.
- Fiedling A.J., 1990, A search for the "missing link" between social and geographical mobility, *Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 65 (3), 165-170
- Findlay A.M., Stam A., King R., Ruiz-Gelices E., 2005, International opportunities: searching for the meaning of student migration, *Geographica helvetica*, Vol. 60 (3), 192-201
- Flory M., 1993, *Etudiants d'Europe*, Paris, La documentation française, 188 p.
- Fournier J-M., 2004, « Des mobilités sociales et spatiales au capital spatial. L'exemple de l'élite argentine de Punta Del Este en Uruguay », in Séchet R., Garat I., Zeneidi D. (dir.), 2008, *Espaces en transactions*, Rennes, PUR, 67-82
- Gaillard A-M., Gaillard J., 1999, *Les enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences*, Paris, L'Harmattan, 234 p.
- Gavand K., 2002, « Quand la formation universitaire se fait enjeu commercial: le cas des étudiants d'Afrique noire francophone », in Joyeux L. (dir.), *Quand l'altérité se fait enjeu*, Paris, l'Harmattan, 57-104
- Gérard E. (dir), 2008, *Mobilités étudiantes Sud-Nord. Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*, Paris, Publisud, 380 p.
- Jallade J-P., Gordon J., 1996, *La mobilité étudiante au sein de l'Union Européenne: une analyse statistique*, Rapport à la commission européenne
- Karady V., 2002, La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 145, 47-60
- Kaufmann V., 2004, « La mobilité comme capital » in Montulet B., Kaufmann V., 2004, *Mobilités, fluidités... libertés ?* Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, Travaux et Recherches, p. 25-41
- King R., Ruiz-Gelices E., 2003, International Student Migration and the European "Year abroad": effects on European identity and subsequent migration behaviour, *International Journal of population geography*, Vol. 9, 229-252
- Klein O., Ortar N., Pochet P., 2007, Mobilités, différenciations et inégalités: des questions actuelles, *Espace et Temps*, net, <http://www.espacestems.net/document2239.html>
- Knafou R., 2000, Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités, in Bonnet M., Desjeux D. (dir.), *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF, Sciences sociales et sociétés, 85-94
- Knafou R., 1998, *La planète « nomade », les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin, 250 p.
- Laffort B., 2005, Le mythe du retour, *Hommes et Migrations*, Vol. 1253, 105-116
- Latreche A., 2001, Les migrations étudiantes de par le monde, *Hommes et Migrations*, Vol. 1233, 13-27
- Le Breton E., 2005, *Bouger pour s'en sortir, mobilité quotidienne et intégration sociale*, Paris, Armand Colin, 245 p.
- Lévy J., 1994, *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 442 p.
- Maiworm F., Steube W., Teichler U., 1993, *Les expériences des étudiants Erasmus en 1990-91*, Kassel, Commission des communautés européennes, Erasmus Monograph, n°17a, 125 p.
- Merle A., Sztanke M., 2006, *Etudiants chinois. Qui sont*

*les élites de demain ?* Paris, Autrement, 110 p.

- Montulet B., 2005, Au-delà de la mobilité: des formes de mobilité, *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 118, 137-159
- Montulet B., Kaufmann V., 2004, *Mobilités, fluidités... libertés ?* Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, Travaux et Recherches, 310 p.
- Murphy-Lejeune E., 2000, Le capital de mobilité: genèse d'un étudiant voyageur, *Mélanges*, Vol. 26, 137-165.
- Neumayer E., 2006, Unequal access to foreign spaces: how states use visa restrictions to regulate mobility in a globalized world, *Institute of British Geographers*, 72-84
- Ollivo J., 2005, Les classes mobiles, *L'information géographique*, Vol. 3, 28-44
- Orivel F., 1991, La crise des universités francophones en Afrique subsaharienne, *Perspectives*, Paris, Unesco, n° 79, 377-385
- Opper S., Teichler U., Carlson J., 1990, *Impacts of study abroad programmes on students and graduates. Higher Education Policy, Series II, Volume II*, London, Jessica Kingsley Publishers, 215 p.
- Papatsiba V., 2005, Political and Individual rationale of student mobility: a case-study of ERASMUS and a french regional scheme for studies abroad, *European Journal of Education*, Vol. 40 (2), 173-188
- Paulo C., 2006, « L'impact du revenu sur les mobilités: une mesure à différentes échelles spatiales et temporelles », *communication au colloque « Développement local, compétitivité et attractivité des territoires »*, Sfax, septembre 2006
- Poutignat P., Streiff-Fenart J., 2000, Réseaux et trajectoires d'étudiants africains, *International review of sociology*, Vol. 10 (3), 385-404
- Ramadier T., 1997, *Construction cognitive des images de la ville: évolution de la représentation cognitive de Paris auprès d'étudiants étrangers*, Thèse de doctorat en psychologie, Université René Descartes
- Ripoll F., Veschambre V., 2005, « Sur la dimension spatiale des inégalités: contribution aux débats sur la « mobilité » et le « capital spatial » », in Jean Y., Arlaud S., Royoux D. (dir.), *Rural-urbain: nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, PUR, 467-483
- Rouquette C., 2001, Départs en vacances: la persistance des inégalités, *Economie et statistique*, Vol. 345, 33-53
- Séchet R., Garat I., Zeneidi D. (dir.), 2008, *Espaces en transactions*, Rennes, PUR, 362 p.
- Simon G., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 255 p.
- Slama S., 1999, *La fin de l'étudiant étranger*, Paris, L'Harmattan, 312 p.
- Stock M., 2006, L'hypothèse de l'habiter polytopique: pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles, *EspacesTemps.net*, <http://www.espaces-temps.net/document1853.html>
- Stamelos G., 1990, *Le phénomène « étudiants étrangers »*. *Le cas des étudiants hellènes dans les universités françaises*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Paris 8
- Sztanke M., 2005, « Pékin-Paris: l'étudiant chinois est-il une marchandise ? », *Hommes et migrations*, Vol. 1254, 74-81
- Szymankiewicz C., 2005, *Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités*, Rapport du Ministère de l'Éducation, 105 p.
- Teichler U., 2004, Temporary Study Abroad: the life of Erasmus Students, *European Journal of Education*, Vol. 39 (4), 395-408
- Terrier E., « Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité », *Annales de Géographie*, n° 670, 2009, p. 41-68
- Terrier E., « Les migrations internationales pour études: facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud », *L'information géographique*, n° 4/2009, p. 58-64
- Terrier E., Séchet R., 2007, Les étudiants étrangers: entre difficultés de la mesure et mesures restrictives. Une application à la Bretagne, *Noréis*, Vol. 203, 67-84
- Unesco, 2009, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009, Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Paris, 264 p.
- Unesco, 2003, *Développements récents et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 33 p.
- Urry J., 2005, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?* Paris, Armand Colin, 254 p.
- Urry J., 2005, Les systèmes de mobilité, *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 118, 23-35
- Wagner A-C., 1998, *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, PUF, 236 p.
- Waters J-P., 2006, Geographies of cultural capital: education, international migration and family strategies between Hong-Kong and Canada, *Institute of British Geographers*, Vol. 31 (2), 179-192